

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/33

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 04

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 avril 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Céline CHEYRONNAUD), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme VALLADE Sylvie, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

SECRETAIRE : Mme Floriane LANTERNAT

**Objet : Neutralisation des amortissements comptabilisés au compte 20422 dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat**

## **Exposé :**

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, qui indique que les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées.

Il s'agit de subventions versées par la collectivité et comptabilisées au compte budgétaire 204 dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat.

Cette neutralisation se traduit par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire après l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025, à savoir des mandats au débit des comptes 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » ; et des titres au crédit des comptes 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 2804412 « subventions d'équipement en nature aux organismes publics pour bâtiments ou installations ».

Le Président propose d'appliquer cette neutralisation pour amortissement des subventions d'équipement versées au titre des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, pour l'année 2024, après inscription des crédits nécessaires au budget 2025 pour un montant de 63 798,31€

## **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de neutraliser sur l'année 2025 la totalité des amortissements des subventions d'équipement versées, pour l'année 2024, dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat, pour un montant de 63 798,31€,
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 08 avril 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

